

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 9 - Vendredi 8 mars 2013



Nods



Diesse



Lamboing



Prêles



La Neuveville



Commune de La Neuveville

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE SERVICE DES PORTS

Les places d'amarrage suivantes sont mises en location, à savoir :

Places à flot

Port Chavannes 1

Place no CH1-13, dim. de la place, 542 x 193 cm

Port Chavannes 2

Place no CH2-59, dim. de la place, 620 x 237 cm
Petit tirant d'eau !

Port du Lessivier

Place no LES-06, dim. de la place, 756 x 185 cm
Place no LES-13, dim. de la place, 752 x 189 cm
Place no LES-22, dim. de la place, 750 x 203 cm

Port Rousseau

Place no JJR-13, dim. de la place, 727 x 216 cm
Place no JJR-17, dim. de la place, 803 x 217 cm
Place no JJR-45, dim. de la place, 767 x 202 cm
Place no JJR-81, dim. de la place, 716 x 209 cm
Place no JJR-88, dim. de la place, 749 x 240 cm

Port Parcelle 139

Place no PAR-04, dim. de la place, 800 x 300 cm
Place no PAR04a, dim. de la place, 800 x 300 cm
Place no PAR04b, dim. de la place, 800 x 300 cm

Places à terre

Espace dériveur

Place no ESP-04, dim. de la place, 505 x 250 cm
Place no ESP-09, dim. de la place, 520 x 250 cm
Place no ESP-17, dim. de la place, 544 x 250 cm
Place no ESP-22, dim. de la place, 521 x 250 cm
Place no ESP-29, dim. de la place, 508 x 250 cm

Place de parc

Place no PLA-03, dim. de la place, 495 x 199 cm
Place no PLA-27, dim. de la place, 500 x 219 cm
Place no PLA-29, dim. de la place, 494 x 208 cm
Place no PLA-34, dim. de la place, 496 x 217 cm

Près de la Tour

Place no PRT-14, dim. de la place, 500 x 250 cm

Marnin 2

Place no MA2-01, dim. de la place, 500 x 250 cm

Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer par écrit, **jusqu'au lundi 25 mars 2013** à l'adresse suivante :

Municipalité de La Neuveville
Service des ports
Chemin de la Plage 2
2520 La Neuveville

avec mention « place d'amarrage ». Doit impérativement figurer dans la demande: **le type d'embarcation**, à savoir (à voile, à moteur, pneumatique, autre, ainsi que les dimensions exactes et le tirant d'eau). **Une copie du permis de navigation doit également être jointe à la demande.**

Il ne sert à rien de nous soumettre votre postulation si votre bateau possède des dimensions supérieures à celles mentionnées ci-dessus.

Pour tout renseignement, veuillez contacter le garde ports, M. R. Burkhalter, au 079 286 45 84.

Important : nous ne tenons pas de liste d'attente,

toutes les demandes qui ont été présentées antérieurement à la présente publication sont impérativement à renouveler. Les attributions se feront conformément au règlement des ports. Celui-ci ainsi que le tarif de location sont affichés dans la vitrine du Service des ports qui est adossée à la station de pompage du Vichon.

Service des ports de La Neuveville

Avis de construction

Requérante : Municipalité de La Neuveville, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Atelier d'architecture Bär SA, Ecluse 32, 2000 Neuchâtel

Emplacement : Parcelle no 891, au lieu-dit Chemin de St Joux, commune de La Neuveville

Projet : Isolation des façades, modification partielle de la toiture du bâtiment et changement des vitrages

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Affectée à des besoins publics C

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 31 mars 2013 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 1^{er} mars 2013

Le préfet : J.-Ph. Marti

INFORMATION

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Nos services vont prochainement procéder au relevé des compteurs d'eau et d'électricité.

Ces relevés sont planifiés comme suit :

**Du lundi 11 mars 2013
au vendredi 05 avril 2013.**

Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, merci de nous informer comment accéder aux compteurs.

Pour tous renseignements ou pour nous transmettre vous-mêmes vos relevés :

• Téléphone : 032 752 10 10, par courriel : facturation@neuveville.ch ou directement sur notre site internet www.laneuveville.ch

Meilleures salutations

DÉPARTEMENT DES FINANCES
Service commercial & facturation
SERVICES INDUSTRIELS

**Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81**

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

DATES DE TRAITEMENTS 2013 SULFATAGES PAR HÉLICOPTÈRE

Région de Ligerz (communes concernées : Ligerz, La Neuveville, Tüscherz-Alfermée, Twann) :

- Vendredi 31 mai
- Mercredi 12 juin
- Mercredi 3 juillet
- Jeudi 18 juillet
- Mercredi 31 juillet

Responsable : Erich Teutsch

Tél. : 032 315 12 53 ou 079 240 96 14

Si la météo est défavorable le jour prévu, le traitement se fera le lendemain.

Vous pouvez toujours nous joindre au 027 329 14 15 pour de plus amples renseignements. Toutefois nous tenions à vous informer que vous pourrez dès fin avril, début mai, retrouver le programme de traitements sur notre site web : www.air-glaciers.ch. Nous vous rappelons aussi que les dates que nous vous communiquons aujourd'hui sont planifiées pour une saison dite « normale ». Toutefois, nous accueillerons ce que le « ciel » voudra bien nous offrir comme météo et selon l'état de la végétation, il se peut que ce programme soit « tout chamboulé » ! Merci pour votre compréhension

Avec nos cordiales salutations.
AIR-GLACIERS SA SA

Appel d'urgence

Tél. 117 **Police, appel d'urgence**

Tél. 118 **Feu, appel d'urgence**

Tél. 144 **Ambulances, appel d'urgence**

Tél. 145 **Intoxications, appels d'urgence**

Tél. 147 **Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes**

Pharmacie

Week-end et jours fériés

le 0842 24 24 24 vous renseigne

Pendant la semaine: 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **No 0900 900 024** (1.95/min).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)

CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

du mercredi 6 février 2013

CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 6 février 2013, tenue dès 19.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence: Mme Catherine Frioud Auchlin

Procès-verbal: M. Vladimir Carbone, chancelier municipal

Ordre du jour

L'ordre du jour n'est pas modifié :

1. Ouverture de la séance et souhaits de bienvenue par M. R. Matti, maire
2. Appel
3. Désignation de deux scrutateurs provisoires
4. Nomination du président/de la présidente du Conseil général pour 2013
5. Nomination des membres du bureau du Conseil général pour 2013
6. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2012 (par les anciens membres du Conseil général)
7. Nomination des membres de la commission de l'économie et des finances
8. Nomination des membres de la commission de l'équipement
9. Nomination des membres de la commission de la gestion du territoire
10. Nomination des membres de la commission de l'instruction et de la jeunesse
11. Nomination des membres de la commission des loisirs
12. Nomination des membres de la commission de la sécurité
13. Communications

1. Ouverture de la séance et souhaits de bienvenue par M. R. Matti, maire

M. R. Matti, maire : ouvre la séance. Il salue le Conseil municipal, la presse et le public. Ensuite, il déclare : « C'est avec un plaisir tout particulier que je vous souhaite la bienvenue ce soir pour la séance inaugurale de la nouvelle législature. Un salut tout particulier va à celles et ceux qui pour la première fois vont siéger dans cette enceinte. Mais j'adresse également un cordial salut à toutes celles et tous ceux qui, tout en sachant déjà à quoi ils s'exposaient, ont eu le courage de se lancer dans une deuxième législature. Et je ne parle même pas de ceux qui entament leur troisième. Ils sont combien ? Là, ce n'est plus du dévouement à la communauté, c'est carrément de l'addiction incurable ! Mesdames et Messieurs, pour cette séance constitutive, mon rôle va se limiter à organiser les débats en vue de faire nommer celle ou celui qui va présider vos premières délibérations. Nous l'avons vu tout à l'heure, certains sont des routiniers du Conseil général, des mordus de l'intervention, des connaisseurs avisés du jeu des partis et des alliances de circonstance. Et comme il est d'usage dans cette assemblée, le tournus des partis accorde la présidence du Conseil général au groupe Forum qui tout à l'heure vous présentera son candidat qui est une candidate. Mais tout d'abord, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous dire que dans sa nouvelle composition, le Conseil Municipal a déjà siégé 4 fois et qu'il prépare actuellement le programme de législature qui vous sera soumis à l'occasion du prochain Conseil général. La législature s'annonce ardue sur plusieurs fronts et, sans trahir le moindre secret, il est évident que la réalisation de la nouvelle école primaire sera sans doute l'un des plats de résistance de ces prochaines années. Mais de tout cela, nous aurons tout loisir d'en parler en temps voulu. Pour l'heure, il convient de passer à la véritable phase constitutive de l'assemblée, et pour cela, je passe la parole au chancelier Vladimir Carbone, un familier de la procédure constitutive de notre parlement communal. Je vous remercie. »

2. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 32 conseillères et conseillers.

Forum Neuvevillois (FOR)

Mmes Christen Anne-Claude,
Orha Sanda
MM. Althaus Jean-Pierre,
Farine Edmond,
Gerber David,
Jau Cédric,
Latscha Jean-Pierre,
Nicolet Christophe,
Olivieri Giuseppe

Parti Radical (PR) :

Mmes Andrey Odyle,
Chevailler Monique,
Imer Milly,
Lehr Katja,
Mueller Maryse
MM. Ammann Jean-Philippe,
Binggeli Alain,
Burdet Michel,
Kurth Roland,
Murier Thierry

Parti Socialiste (PS) :

Mmes Glatz Laure,
Lopes Stéphanie,
Petignat Ruth,
Schori Mona
MM. Friedli Paul,
Lehmann Willy,
Schori Christophe

Union Démocratique du Centre (UDC)

MM. Bürki Sacha,
Marti Nicolas,
Neuenschwander Florian,
Verdon Jean-Pierre

Excusés :

Mme Michel Tamara (FOR)
MM. Ehrensperger Albrecht (PS),
Ferrier Christian (FOR)

3. Désignation de deux scrutateurs provisoires

M. R. Matti, maire : désigne Mmes A.-C. Christen et M. Chevailler comme scrutatrices provisoires.

4. Nomination du président / de la présidente du Conseil général pour 2013

M. R. Matti, maire : rappelle que, selon le tournus décidé par les partis, la présidence revient à Forum pour 2013.

M. C. Jau, FOR : le parti Forum propose la candidature de Mme C. Frioud Auchlin à la présidence du Conseil général pour 2013.

Par 31 voix sans opposition, le Conseil général nomme Mme C. Frioud Auchlin à la présidence.

M. R. Matti, maire : cède la place à Mme C. Frioud Auchlin.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : prend la présidence de la séance, puis elle déclare : « C'est un grand honneur pour moi d'être devant vous ce soir en tant que présidente du Conseil général et je tiens à vous remercier très sincèrement de la confiance que vous me témoignez. Durant cette année, je veillerai à mener à bien les débats en toute impartialité dans le respect de chacun et chacune. Il me tient à cœur de féliciter notre maire pour sa réélection. Le score obtenu est à la mesure des espoirs que la population neuvevilloise met en vous pour la bonne gestion et pour le développement de notre Commune. Durant la précédente législature, vous et votre équipe communale avez dû vous adapter à vos fonctions nouvelles, développer de nouvelles compétences, ajuster ici et là votre façon de travailler. Avec 5 membres réélus sur 7, la nouvelle équipe communale bien expérimentée et enrichie de deux nouveaux membres, pourra poursuivre les divers

travaux initiés durant la précédente législature dans la continuité et la sérénité et, forte de ce savoir-faire, défendre de nouveaux projets. Aux conseillers généraux ici réélus, je dis bravo ! Les Neuvevilloises et Neuvevillois vous ont reconnus comme défenseurs de leurs intérêts et de leurs idées en vous confiant un nouveau mandat. Aux nouveaux, qui représentez plus de la moitié des sièges, vous êtes porteurs d'une mission noble que celle de l'engagement pour sa commune, mission souvent gratifiante mais parfois aussi frustrante. En vous inscrivant sur une liste, vous avez signifié votre désir d'être un acteur au service de la collectivité. L'investissement que cela implique, sera pour vous source d'enrichissement d'un point de vue social, culturel, politique mais aussi personnel. Ce qui nous réunit tous ici, indépendamment de notre appartenance politique ou sociale, de nos convictions, de nos expériences, c'est l'attachement profond à notre Commune, que nous soyons bourgeois, né ici ou pas, citoyen de longue date ou nouveau Neuvevillois. De nombreux dossiers nous attendent, de l'école des Collonges qui sera probablement le plus important de la législature, à d'autres touchant à l'aménagement du territoire, l'approvisionnement en eau potable, l'adaptation de règlements ou, plus globalement, au tournant énergétique pris par notre pays et pour lequel, nous aurons aussi une carte à jouer en tant qu'entité administrative. La création de la nouvelle commission « énergie » s'inscrit d'ailleurs dans cette démarche et trouve toute sa raison d'être. Cette législature ne sera pas des plus confortables au niveau financier ; mais il est bien connu que la créativité ne naît pas des terreaux les plus riches. Que, de notre diversité émergent des idées novatrices et constructives, des pistes de réflexion, des débats fructueux. Qu'ensemble, avec l'appui de notre administration communale, nous arrivions à nous faire entendre au niveau cantonal et plus loin, dans la défense des intérêts de notre ville, que ce soit au niveau de nos services, de nos routes, de nos rives ou de la voie de chemin de fer, afin que nous puissions agir en faveur du développement harmonieux et durable, de notre belle cité. Nous comptons sur notre député-maire, pour être notre porte-parole. La Neuveville le mérite ! Merci de votre attention. »

5. Nomination des membres du bureau du Conseil général pour 2013

M. J.-P. Verdon, UDC : le parti UDC souhaite permuter la vice-présidence et cède ainsi sa place à un autre parti pour 2013. Il proposera un président pour 2014.

M. J.-P. Ammann, PLR : le parti libéral radical propose la candidature de M. A. Binggeli à la vice-présidence.

M. S. Bürki, UDC : le parti UDC propose la candidature de M. F. Neuenschwander comme scrutateur.

M. P. Friedli, PS : le parti socialiste propose la candidature de M. C. Schori comme scrutateur.

Mme C. Frioud, présidente, FOR : fait voter en bloc sur les trois propositions.

Par 30 voix sans opposition, le Conseil général décide de nommer M. A. Binggeli comme vice-président, M. F. Neuenschwander et M. C. Schori comme scrutateurs.

Mmes A.-C. Christen et M. Chevailler quittent la tribune et reprennent leurs places dans la salle, pendant que les trois nouveaux membres du bureau s'installent sur le podium.

6. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2012 (par les anciens membres du Conseil général)

Par 13 voix sans opposition, le procès-verbal est accepté, sans modification.

7. Nomination des membres de la commission de l'économie et des finances

CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

du mercredi 6 février 2013

7. Nominatation des membres de la commission de l'économie et des finances

Proposant/e	Parti	Candidat/e	Voix obtenues
C. Jau	FOR	Catherine Frioud Auchlin	28
C. Jau	FOR	Sophie Wütrich	28
C. Jau	FOR	Christian Ferrier	28
J.-P. Ammann	PLR	Jean-Philippe Ammann	28
P. Friedli	PS	Stéphanie Lopes	28
S. Bürki	UDC	Jean-Pierre Verdon	28

8. Nominatation des membres de la commission de l'équipement

Proposant/e	Parti	Candidat/e	Voix obtenues
C. Jau	FOR	Jean-Pierre Latscha	28
C. Jau	FOR	Giuseppe Olivieri	28
J.-P. Ammann	PLR	Patrick Morand	28
J.-P. Ammann	PLR	Robert Hofstetter	28
V. Petignat	PS	Paul Friedli	28
S. Bürki	UDC	Nicolas Marti	28

9. Nominatation des membres de la commission de la gestion du territoire

Proposant/e	Parti	Candidat/e	Voix obtenues
C. Jau	FOR	Jean-Pierre Althaus	29
C. Jau	FOR	Edmond Farine	29
J.-P. Ammann	PLR	Odyse Andrey	29
J.-P. Ammann	PLR	Michel Burdet	29
P. Friedli	PS	Patrice a Marca	29
S. Bürki	UDC	Sacha Bürki	29

10. Nominatation des membres de la commission de l'instruction et de la jeunesse

Proposant/e	Parti	Candidat/e	Voix obtenues
C. Jau	FOR	Nicole Dietschi	28
C. Jau	FOR	David Gerber	28
J.-P. Ammann	PLR	Maryse Müller	28

J.-P. Ammann	PLR	Thierry Murier	28
P. Friedli	PS	Laure Glatz	28
S. Bürki	UDC	Tony Gutmann	28
I. Moeschler	Conseil des parents	François Prongué	30

11. Nominatation des membres de la commission des loisirs

Proposant/e	Parti	Candidat/e	Voix obtenues
C. Jau	FOR	Anne-Claude Christen	29
C. Jau	FOR	Cédric Jau	29
J.-P. Ammann	PLR	Monique Chevailler	29
J.-P. Ammann	PLR	Alain Binggeli	29
P. Friedli	PS	Ruth Petignat	29
S. Bürki	UDC	Claude Hübscher	29

12. Nominatation des membres de la commission de la sécurité

Proposant/e	Parti	Candidat/e	Voix obtenues
C. Jau	FOR	Tamara Michel	29
C. Jau	FOR	Cédric Jau	29
J.-P. Ammann	PLR	Roland Kurth	29
P. Friedli	PS	Willy Lehmann	29
P. Friedli	PS	Mona Schori	29
S. Bürki	UDC	Florian Neuenschwander	29

13. Communications

M. R. Morand, conseiller municipal : l'année 2013 commence par des dépenses inattendues. Le parti socialiste avait demandé par voie de motion, il y a deux ans, l'installation de panneaux touristiques aux entrées de la localité. L'un de ces panneaux, celui situé sur la route de Prêles, a été vandalisé dernièrement. Des plaques en aluminium ont été volées. La remise en état coûtera entre CHF 2'000.- et CHF 3'000.-. Si cela devait se reproduire, le Conseil municipal ne procéderait plus à sa remise en état.

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : le 23 janvier dernier, la SACEN SA a été créée. Elle s'inscrit dans la suite de notre participation active à la Charte pour l'électricité qui

nous réunit à d'autres communes membres. Les résultats du fonctionnement de la Charte sont très positifs. Ils ont amené à la création d'une société anonyme, en mains publiques, destinée à assurer l'achat de l'énergie électrique au meilleur prix et au volume souhaité. Nous gardons ainsi une certaine indépendance en matière d'électricité, mais nous nous ne sommes pas seuls à gérer ce domaine très complexe. La SACEN SA ne poursuit pas le but de faire du bénéfice, mais celui de couvrir ses frais de fonctionnement. La mise en commun de nos efforts permettra d'économiser de l'argent. En sa qualité de conseiller municipal, il représentera la Municipalité au sein de l'assemblée des actionnaires, alors que M. J.-C. Scherler, attaché commercial auprès de notre administration communale des finances, a été nommé membre du conseil d'administration de cette société.

M. R. Matti, maire : demande aux partis de faire des propositions pour que le Conseil municipal puisse nommer les membres qui feront partie de la commission de l'énergie.

M. C. Jau, FOR : les personnes proposées par le parti Forum sont Mmes S. Ohra, T. Michel et M. C. Nicolet.

M. J.-P. Ammann, PLR : le parti libéral radical propose Mme K. Lehr.

M. P. Friedli, PS : le parti socialiste a retenu MM. A. Ehrensperger et C. Schori.

Mme C. Frioud Auchlin, présidente, FOR : demande aux membres du Conseil général, du Conseil municipal et au chancelier municipal de se présenter brièvement, afin que tout le monde fasse connaissance.

Cette présentation se fait tour à tour.

La séance est levée à 20h30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le chancelier
C. Frioud Auchlin V. Carbone

Nouvelles de l'administration

Le canton de Berne sur Internet en anglais

Depuis peu, le canton de Berne se présente en anglais sur son nouveau site Internet Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtr www.canton-of-bern.ch, fruit d'une collaboration de Communication du canton de Berne et de la Direction de l'économie publique. Ce site présente la politique et l'administration cantonale et fournit des informations générales sur une sélection de domaines de la vie courante. Quelque 8,4% des habitants du canton parlent une langue principale autre que l'allemand ou le français, l'anglais étant la langue principale pour quelque 5000 habitants du canton. Mais ce site ne s'adresse pas uniquement à la population anglophone ; les entreprises, les investisseurs et leurs collaborateurs intéressés par l'espace économique bernois y trouveront notamment des informations sur les conditions de travail et la création d'entreprises. Ce site permet en outre aux Suisses de l'étranger de se tenir régulièrement au courant, en anglais, de l'actualité de leur canton d'origine.

Résultats de l'audition sur le Plan sectoriel des transports, partie In-frastructure rail

A la faveur de l'audition sur les adaptations et compléments 2012 du Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure rail, il avait été demandé au canton de Berne de déterminer les éventuels conflits d'utilisation du territoire avec les projets de la Confédération en matière de développement des infrastructures. D'entente avec les services cantonaux, les régions, les communes et les personnes concernées, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) a pesé les intérêts et transmis ses conclusions à l'Office fédéral des transports. Dans sa prise de position, l'OACOT parvient à la conclusion que la variante d'un tunnel court n'entre pas en ligne de compte pour le projet de tunnel à deux voies des CFF à Gléresse, car il est incompatible avec les enjeux de protection de la zone. Par ailleurs, d'éventuels conflits d'utilisation du territoire avec les intérêts de l'agriculture, du paysage, de l'environnement, de l'habitat, de l'archéologie et de la protection contre le bruit sont signalés à la Confédération en ce qui concerne divers projets dans la région de Berne, la vallée de l'Aar et le corridor Berne-Chiètres-Anet.

Mise au concours de cinq bourses de séjour du canton de Berne à l'étranger pour l'année 2014

L'Office de la culture met au concours cinq bourses de séjour culturel à Paris, New York et Berlin en 2014. Les bourses permettront à des artistes professionnels du canton de Berne de vivre et travailler six mois chacun dans les trois métropoles. Les deux bourses de séjour à New York sont ouvertes aux artistes exerçant dans le domaine des arts visuels, de la photographie et de l'architecture. Les bourses de séjour à Paris sont destinées à des artistes exerçant dans le domaine de la musique. La bourse de séjour à Berlin s'adresse uniquement aux artistes germanophones du canton exerçant dans le domaine de la littérature. Outre la gratuité du logement, les bourses comprennent des contributions substantielles aux frais de voyage et d'entretien. Les conditions de candidature et le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site internet de l'Office de la culture, à l'adresse <http://www.erz.be.ch/erz/fr/index/kultur.html>. Le délai de dépôt des candidatures est fixé au lundi 30 avril prochain. Les dossiers seront examinés par la Commission de musique, la Commission des arts visuels et la «Deutschsprachige Kommission für Literatur» du canton de Berne.



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

DECHETTERIE COMMUNALE

Récupération

des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso)
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que l'élimination de l'aluminium nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

Accès aux bennes

Accès aux bennes
Ouverture les samedis et lundis
de 10h00 à 11h00

Merci d'avance de votre collaboration

HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Jeudi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Attention: si vous avez besoin de renseignements pointus, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

PROCHAINE RENCONTRE "FIL D'ARGENT"

Groupe des Aînés de Prêles

le jeudi 21 mars 2013

rendez-vous à 14h00 à la halle polyvalente

Vous êtes cordialement invités à la deuxième rencontre de l'année 2013 du groupe des aînés "Fil d'Argent" qui se déroulera comme d'habitude à la petite salle de la halle polyvalente de Prêles.

Il y aura, en plus de la teinte des œufs de Pâques, une petite animation avec une présentation de voyage. Pensez à prendre des œufs crus pour les teindre.

Les personnes qui auraient besoin d'un transport peuvent s'annoncer à Josiane Barth au 032 315 22 31.

Au plaisir de vous revoir nombreux.

Pour l'équipe de Fil d'Argent
Francine Giauque

Appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCA TION

à l'Assemblée municipale du 26 mars 2013
à 20h00 à la halle polyvalente

ORDRE DU JOUR

1. COMMISSION DU CHAUFFAGE À DISTANCE

a. Présentation de la pré-étude

2. APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF. 74'000 POUR LE DÉPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE LA BOURGEOISIE

a. Présentation du dossier

b. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF. 74'000 pour le déplacement des conduites d'eau potable et d'eaux usées dans le cadre de la construction du bâtiment de la Bourgeoisie.

3. APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE FR. 130'000 POUR LA RÉFECTION DES ROUTES COMMUNALES

a. Présentation du dossier

b. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF. 130'000 pour la réfection des routes communales.

4. REFECTION DU CHEMIN CHAMP-FAVRE

a. Présentation du dossier

b. Décision quant à la réalisation de cette réfection

c. Décision quant à l'installation d'un éclairage public

d. Décision quant à l'emplacement de l'éclairage public (nord ou sud du chemin)

e. Décision quant au type d'éclairage (vapeur de sodium ou LED)

5. DECISION DE PRINCIPE POUR AMERLIORER L'ISOLATION DU TOIT DE LA HALLE POLYVALENTE ET INSTALLER DES PANNEAUX SOLAIRES SUR L'ENTIER DU TOIT DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT PRIVÉ-PUBLIC

a. Présentation du dossier

b. Décision de principe de l'Assemblée municipale déléguant la compétence au Conseil municipal pour l'étude de l'amélioration de l'isolation du toit de la halle polyvalente et la pose de panneaux solaires.

6. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

a. Fusion des communes

b. Horaire élargi de la déchetterie et installation d'une nouvelle benne pour déchets de chantier

c. Inauguration de la place de jeux du funiculaire, le 1^{er} juin 2013

d. Inventaire des routes

7. DIVERS ET IMPREVUS

Informations :

Les documents sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration municipale.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités municipales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 22 février 2013

BIBLIOBUS

Stationnement à Prêles en 2013

à l'Est du bâtiment administratif
de 13h30 à 14h30

Samedi 16 mars, 6 avril, 20 avril, 4 mai, 18 mai, 1 juin, 15 juin, 29 juin, 17 août, 31 août, 14 septembre, 28 septembre, 12 octobre, 26 octobre, 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre.

RAMASSAGE DE LA FERRAILLE ET DES DÉCHETS ENCOMBRANTS

Nous rappelons à la population que le prochain ramassage de la ferraille et des déchets encombrants aura lieu le

mercredi 21 mars 2013.

Les vignettes d'élimination sont, comme de coutume, en vente auprès du guichet de l'administration municipale. Le prix de ces vignettes étant en fonction du poids de la marchandise à éliminer (50 cts./kg), il vous faut peser vos déchets. Si ceux-ci ne peuvent être pesés en raison de leurs dimensions, contactez l'administration (tél. 032 315 16 40).

Attention :

- Si vous déposez vos déchets sans vignette, ceux-ci seront pesés et vous serez facturés au poids, mais au minimum pour un montant de CHF. 10.-.

- Si vous avez plus de 80 kg de déchets, veuillez l'annoncer à l'administration municipale (032 315 16 40). Les frais effectifs vous seront facturés.

Nous vous remercions de vous référer au verso du calendrier des déchets afin de connaître la nature des objets ramassés et l'éventuel coût.

Merci de prendre note que les pneus, les batteries et les néons ne sont pas ramassés. Ils doivent être retournés aux fournisseurs.

Pour une question d'organisation, nous vous prions instamment de déposer vos déchets le matin tôt.

Pour tout complément d'information, l'administration municipale se tient bien évidemment à votre disposition (tél. 032 315 16 40).

L'administration municipale

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")
- sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS DE JARDIN EN 2013

Les vignettes vertes 2013 vont être envoyées fin mars aux abonnés avec la facture. Le prix de celle-ci est inchangé et se monte à Fr. 80.- (TVA comprise) pour l'année 2013.

Les personnes **ne souhaitant plus bénéficier** de ce service, sont priées de résilier leur abonnement par téléphone au 032 315 16 40 ou par courriel à finances@preles.ch **jusqu'au vendredi 22 mars 2013.**

Les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, peuvent commander la vignette 2013 par téléphone au 032 315 16 40 ou par courriel à finances@preles.ch. Ils la recevront à domicile avec une facture.

Une benne est déjà à disposition devant la déchARGE pour les abonnés, ainsi que les personnes qui auraient déjà passé commande de la vignette 2013.

Nous rappelons que la quantité de déchets verts n'est pas limitée. Toutefois, nous comptons sur le bon sens de chacun afin de limiter leur quantité de déchets. Le gazon peut être laissé sur les pelouses

ou déposé autour des arbres et arbustes de votre propriété. Les branches peuvent être brûlées, pour autant qu'elles soient sèches et que le feu ne dure pas plus d'une dizaine de minutes.

La déchetterie est interdite aux paysagistes et aux professions de ce genre, à l'exception des travaux d'entretien sur les propriétés situées sur la commune de Prêles. Pour cela, les paysagistes doivent être munis de la vignette du propriétaire.

Il est à relever qu'une vignette est **valable pour une propriété**. Les propriétaires de plusieurs biens doivent se munir d'une vignette pour chacun d'entre eux.

Nous vous rappelons également qu'il est **interdit de déposer des déchets verts le dimanche**. Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette prescription, par respect pour les citoyens avoisinant la déchARGE.

L'administration municipale

Chaque franc compte

Rufji, 2 ans, Tanzanie

Votre don permet à Rufji de voir à nouveau. Offrez la vue: p.ex. 10.- SMS avec VUE10 au 339.

Chaque minute, un enfant perd la vue dans le monde. L'opération est la seule solution. Rendez aujourd'hui la vue aux aveugles.

Dons en ligne sur www.cbmswiss.ch
CP 80-303030-1 • 8027 Zurich

cbm
mission chrétienne pour les aveugles



Commune mixte de Diesse

www.diesse.ch
commune@diesse.ch

23, 24 et 25 AOÛT

CINE

DIESSE

CORTÈGE DE LA FÊTE VILLAGEOISE DE DIESSE

La Fête villageoise de Diesse aura lieu les 23, 24 et 25 août 2013. Les personnes privées, les artisans, les commerçants, bref toutes les personnes qui désirent prendre part au cortège, ou simplement se renseigner sont priées de se manifester auprès de Mme Marili Richoz, Au ptit galopin Ch. Neuf 2 2517 Diesse, par e-mail marili.richoz@gmail.com.

Un comité (forcément dynamique) travaille à la réalisation d'une simple mais belle fête. Le programme se met gentiment en place et peut être consulté sur Internet : <http://cinediesse.wix.com/2013> ou sur la page Facebook : [cinediesse2013](https://www.facebook.com/cinediesse2013)

RAPPEL

Le bureau communal est ouvert de la manière suivante :

Lundi	de 17 h 00 à 18 h 00
Jeudi	de 10 h 00 à 12 h 00
Jeudi	de 16 h 00 à 18 h 00

ou sur rendez-vous (tel. 032 315 15 25)

Nous sommes également atteignables par E-mail dont l'adresse est la suivante :

Commune@diesse.ch

N'oubliez pas notre site internet, www.diesse.ch, sur lequel vous trouverez les informations générales de la commune ainsi que les publications dans la FOD de chaque semaine. **Vous y trouverez également le lien pour le site de la fusion.**

RENCONTRE DES AINÉS

A vos agendas... la prochaine rencontre aura lieu le samedi **23 mars 2013.**

Administration communale

LE KIOSK A MUSIQUES

L'émission de la Radio Télévision Suisse, Le Kiosk à Musiques, se déroulera à Diesse durant la Fête villageoise le samedi 24 août dans la salle du Battoir. Tous les musiciens, instrumentistes, chanteurs, etc. peuvent proposer leur participation à cette émission connue dans toute la Suisse romande. Les sociétés et personnes intéressées sont invitées à s'annoncer auprès de Francis Membrez, Derrière Ville 2 à Diesse.



VENEZ, ENCORE DES PLACES !

Le GAD vous propose un atelier découverte de différents styles de danse: jazz, moderne, latino, hip-hop, etc. sur des musiques variées des années 60 à nos jours. Cet atelier est animé par Danielle Poffet et est ouvert à tous, de 12 à 99 ans et de **tous niveaux.**

Demain samedi 9 mars 2013 de 9h à 12h à la salle du Battoir à Diesse.

Prix : 10.- collation offerte.

ET ENCORE...

Le GAD vous propose un atelier tricot à Diesse

Le mardi 19 mars de 19h30 à 22h environ au Battoir, participation : 10.-

Cet atelier sera animé par une passionnée du tricot.

Vous avez un vieux tricot qui traîne quelque part que vous n'avez pas le courage de terminer, vous avez besoin d'un conseil pour un ouvrage, vous aimeriez vous lancer mais vous ne savez pas comment, vous aimeriez partager vos propres expériences et vos trucs avec d'autres personnes, ou tout simplement passer un moment de détente et d'échange, ceci est pour vous !!!

Alors n'hésitez plus et inscrivez-vous au 032 315 12 60 ou gad.diesse@gmail.com

Alors, toutes à vos aiguilles !



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

MARS
Samedi 9
Lundis 11, 18

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

COMMUNE MIXTE DE NODS

COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE

Les personnes intéressées par une commande d'huile de chauffage sont priées de s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous d'ici au **22 mars 2013**.

BULLETIN DE COMMANDE

Le / la soussigné(e) passe commande de litres de mazout.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Date :

Signature :

Livraison avril



Canton de Berne

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL-EXÉCUTIF

210 Votation populaire fédérale et élection de renouvellement général des préfets et préfètes, du 9 juin 2013

1. Votation fédérale

Le Conseil-exécutif du canton de Berne prend acte du fait que le Conseil fédéral a fixé au dimanche **9 juin 2013** et, dans les limites des dispositions légales, aux jours précédents la votation populaire en matière fédérale concernant

1. Initiative populaire du 7 juillet 2011 «Election du Conseil fédéral par le peuple » et
2. Modification du 28 septembre 2012 de la loi sur l'asile (LAsi).

2. Election de renouvellement général des préfets et des préfètes

Le Conseil-exécutif a fixé au même jour l'élection de renouvellement général des préfets et préfètes (ACE 27/2013).

3. Pas de votation en matière cantonale

Il n'y aura pas le 9 juin 2013 de votation en matière cantonale.

4. Essais de vote électronique dans le cadre de votations

Les électeurs et électrices suisses de l'étranger dont la commune de vote se trouve dans un arrondissement administratif dans lequel il n'y a pas de scrutin public pour l'élection du préfet ou de la préfète auront la possibilité du vote électronique pour la votation fédérale. L'autorisation du Conseil fédéral est réservée. Dans les arrondissements administratifs dans lesquels il y aura un scrutin public, la possibilité du vote électronique est mise en suspens.

VIGNETTE OBLIGATOIRE POUR DÉCHETS VERTS

Comme l'année dernière, nous vous rappelons que chaque ménage allant déposer du gazon ou des branchages à la déchetterie de la route de Chasseral doit être au bénéfice d'une vignette. Cette vignette peut être retirée ou commandée à l'administration communale (032 751 24 29 ou commune@nods.ch). Son prix est de CHF 80.- par année. Des contrôles seront effectués mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour « jouer le jeu ». Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous. Nous vous remercions de votre compréhension.

Conseil communal

Nouvelles de l'administration

Initiative « Pour en finir avec le renchérissement légal des coûts du logement pour locataires et propriétaires » : la commission adopte un contre-projet

Un comité a déposé en août 2010 une initiative demandant la suppression de l'impôt sur les mutations. En juillet 2011, le Conseil-exécutif a proposé au Grand Conseil de soumettre l'initiative au corps électoral en lui recommandant de la rejeter, sans présenter de contre-projet. La commission consultative du Grand Conseil rejette également l'initiative à une forte majorité, mais elle propose au parlement de présenter un contre-projet.

En août 2010, le comité d'initiative « Abschaffung der Handänderungssteuer » a déposé l'initiative « Pour en finir avec le renchérissement légal des coûts du logement pour locataires et propriétaires ». S'adressant au Grand Conseil, le Conseil-exécutif proposait de soumettre l'initiative au vote populaire en recommandant son rejet. L'impôt sur les mutations a rapporté au canton de Berne 115 à 120 millions de francs par an en moyenne ces dernières années. Selon le Conseil-exécutif, une perte de recettes fiscales de cette ampleur ne serait pas supportable pour le canton dans la situation financière difficile qui est la sienne.

Présidée par le député Jürg Iseli, la commission consultative du Grand Conseil a pris les décisions suivantes lors de sa séance du 17 décembre 2012: Comme le Conseil-exécutif, la commission rejette

l'initiative à une forte majorité, mais elle est résolument favorable à un contre-projet.

Le contre-projet prévoira une modification de la loi concernant les impôts sur les mutations qui exonère de l'impôt l'acquisition d'un bien immobilier occupé par son propriétaire jusqu'à un prix d'achat de 800 000 francs. La perte de recettes fiscales que cette modification entraînerait est estimée à 25 millions de francs par an.

Lors de sa séance de lundi (4 mars), la commission consultative a adopté la modification de la loi concernant les impôts sur les mutations qu'elle présentera au Grand Conseil à titre de contre-projet à l'initiative. Selon cette modification, toutes les personnes qui acquièrent un bien immobilier dans le but d'en faire leur résidence principale peuvent présenter une demande d'exonération de l'impôt sur les mutations. Le bureau du registre foncier établit alors la taxation sur le montant total de la transaction. Il sursoit au recouvrement de l'impôt sur les 800 000 premiers francs de ce montant ; en revanche, l'impôt est dû sur l'éventuel montant supérieur à cette limite. Après avoir pris possession du bien immobilier, l'acquéreur doit y conserver sa résidence principale pendant deux ans sans interruption. A l'issue de ce délai de deux ans, le bureau du registre foncier prononce l'exonération définitive de l'impôt sur les mutations.

Le Grand conseil examinera l'initiative et le contre-projet lors de sa session de juin 2013.

Appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications



Commune de Lamboing

MISE À L'ENQUÊTE PARTICIPATIVE DE L'OEUVRE CADASTRALE, LAMBOING LOT 4

La partie du territoire communal située dans la zone du remaniement parcellaire et du village a fait l'objet d'une révision cadastrale (renouvellement).

Le plan du registre foncier et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête participative du 22.02.2013 au 22.03.2013 à l'administration communale de Lamboing (loi sur la mensuration officielle [LMO], article 27, 1^{er} alinéa).

Aucune mutation dans le périmètre n'est en suspens au moment de l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant

l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LMO, article 27, 2^{ème} alinéa).

Le 14.03.2013, de 16.00 à 18.00 heures, Monsieur Aeschlimann, ingénieur géomètre, se trouvera dans le local de la mise à l'enquête pour donner des renseignements.

Les objections qui n'auront pas trouvé une issue consensuelle ne peuvent pas être traitées dans le cadre de la mensuration officielle. Ces litiges seront examinés à une date ultérieure dans le cadre des législations spécifiques concernant l'évaluation officielle, d'une part, et les paiements directs à l'agriculture, d'autre part.

Lamboing, le 20 février 2013
Le Conseil communal



Communes de Diesse, Lamboing, Prêles

DÉCISION

Le préfet du Jura bernois,

en la procédure introduite par

la Commune mixte de Lamboing, la Commune mixte de Diesse et la Commune municipale de Prêles, agissant par la Commune mixte de Lamboing,

requérantes,

*relative à leur requête du 28 février 2013
(organisation d'un scrutin public),*

Vu le vote qui doit être organisé, le 9 juin 2013, dans les communes requérantes au sujet du projet de fusion entre ces trois communes ;

Vu la requête conjointe du 28 février 2013 par laquelle la Commune mixte de Lamboing demande, au nom des trois communes précitées, que le préfet de céans ordonne que le vote sur le projet de fusion précité ait lieu par la voie des urnes ;

Attendu que, selon l'art. 12 al. 2 de la loi du 16 mars 1998 sur les communes (LCo ; RSB 170.11), le corps électoral communal exprime sa volonté en assemblée communale, à moins que le règlement d'organisation ne prescrive le vote ou l'élection aux urnes ;

Attendu que les règlements de ces trois Communes ne prévoient pas le vote aux urnes pour un tel objet et que, dès lors, le vote devrait avoir lieu en assemblée communale ou municipale ;

Attendu que l'art. 12 al. 3 LCo dispose qu'en présence de conditions exceptionnelles qui ne permettent pas d'exiger raisonnablement la tenue d'une assemblée communale, le préfet ou la préfète ordonne un scrutin public, d'office ou à la demande du conseil communal ;

Attendu que, par le terme de « scrutin public », il faut entendre le vote aux urnes, comme cela ressort du texte allemand de cette disposition légale ;

Attendu que l'objet soumis au vote a une nature, une importance et un caractère exceptionnels ;

Attendu qu'il convient de garantir que le résultat du vote reflétera d'une manière fidèle et sûre la volonté librement exprimée du corps électoral des Communes concernées ;

Attendu qu'il y a notamment lieu de veiller à ce que le plus grand nombre possible de citoyennes et de citoyens puisse s'exprimer ;

Attendu que le vote en assemblée communale ou municipale peut priver certaines personnes de la possibilité de se prononcer (les personnes qu'un handicap, la maladie, l'âge ou des obligations professionnelles empêchent d'assister à l'assemblée) ;

Attendu que, dès lors, il convient d'ordonner que le vote ait lieu aux urnes dans les trois Communes concernées ;

Attendu que, si ces communes n'ont pas réglé le vote aux urnes dans leurs actes législatifs, il y aura lieu d'appliquer par analogie la législation cantonale sur les droits politiques (DANIEL ARN et alii, Kommentar zum Gemeindegesetz des Kantons Bern, Stämpfli, Berne, 1999, n° 21 ad art. 12) ;

Attendu que la présente décision relève du domaine des élections et votations communales, si bien qu'elle peut faire l'objet d'un recours au Conseil-exécutif, conformément aux art. 64 let. a et 74 al. 2 let c de la loi du 23 mai 1989 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA ; RSB 155.21) et 91a LCo ;

Par ces motifs,

décide :

1. Le vote sur la fusion entre la Commune mixte de Diesse, la Commune mixte de Lamboing et la Commune municipale de Prêles, prévu le 9 juin 2013, aura lieu aux urnes dans chacune des trois com-

munes concernées.

2. Le vote se déroulera conformément aux dispositions y relatives des règlements communaux ou, à défaut de telles dispositions, conformément aux dispositions de la législation cantonale sur les droits politiques appliquées par analogie.

3. Un recours peut être formé par écrit en cinq exemplaires, contre la présente décision, dans les 30 jours à compter respectivement de sa notification ou de sa publication, devant le Conseil-exécutif du canton de Berne, Postgasse 68, 3000 Berne 8. Le recours doit contenir les conclusions, l'indication des faits, moyens de preuve et motifs et porter une signature ; les moyens de preuve disponibles y seront joints.

4. La présente décision sera notifiée :

a) par pli recommandé :

- à la Commune mixte de Diesse, par son Conseil communal ;
- à la Commune mixte de Lamboing, par son Conseil communal ;
- à la Commune municipale de Prêles, par son Conseil municipal ;

b) par simple pli, à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Unité francophone, Hauptstrasse 2, 2560 Nidau.

Elle sera publiée dans la Feuille officielle du district de La Neuveville.

Courtelary, le 4 mars 2013/jd

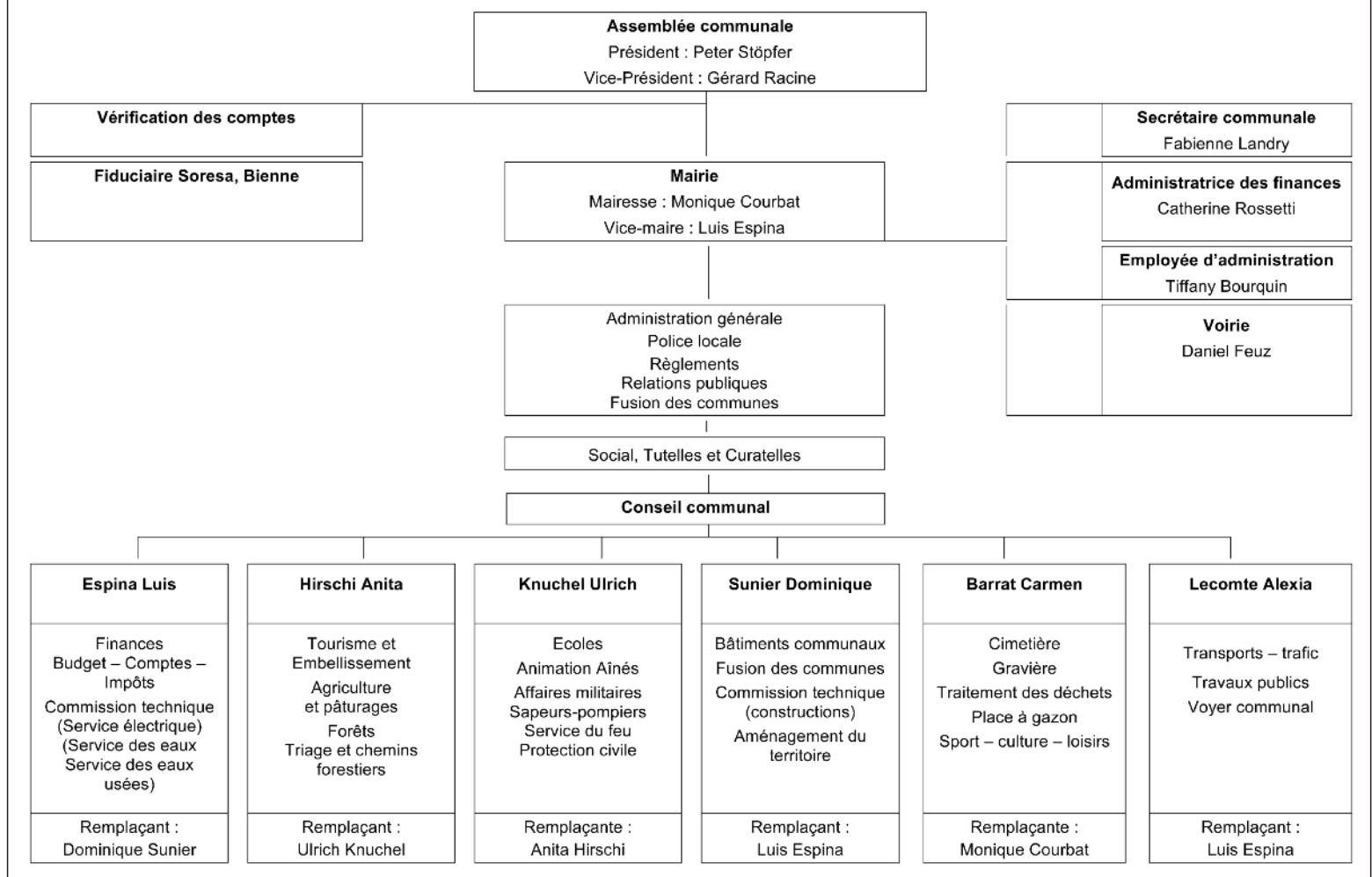
La suppléante du préfet :
S. Niederhauser



Commune de Lamboing

E-mail: commune_lamboing@bluewin.ch
Site internet: www.lamboing.ch

ORGANIGRAMME COMMUNE MIXTE DE LAMBOING 2013



DÉPÔT PUBLIC

Le Conseil communal de Lamboing informe les citoyennes et citoyens qu'il met en dépôt public, du vendredi 8 mars 2013 au lundi 8 avril 2013, le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 février 2013.

Ce document est déposé publiquement au bureau communal pendant la période susmentionnée. Il est possible à toutes les citoyennes et à tous les citoyens de le consulter pendant les heures d'ouverture du bureau de l'administration communale ou sur rendez-vous. (également sur le site internet de la commune lamboing.ch).

Le Conseil communal

FOIRE DU PRINTEMPS LE 16 MARS 2013

Dans le cadre de la foire de Lamboing, le comité organise un concours de la meilleure tresse de la région. Le premier recevra une médaille d'or et Fr. 300.- de bons d'achats. Mesdames et Messieurs qui êtes des spécialistes de ces merveilleux délices, inscrivez-vous ! Consultez l'affiche sur notre site internet www.lamboing.ch.

Un grand vide grenier sera organisé à l'intérieur, alors si vous avez des choses dont vous voulez vous défaire, n'hésitez pas à venir les vendre à la foire de Lamboing.

Venez également voir la pièce de théâtre, rendez-vous à 14h30 à la salle du complexe du Cheval Blanc.

Pour tous renseignements et inscriptions, veuillez vous adresser à Mme Comment Nadia au 079 471 75 59.

Le comité de la foire

RENCONTRE DES AÎNÉS

Le groupe d'animation des aînés a le plaisir de vous inviter à la prochaine rencontre qui a été fixée le **mercredi 20 mars à 15h00 au complexe du Cheval Blanc Bricolage de Pâques**

Les personnes nées en 1948 sont officiellement et cordialement invitées à participer à ces rencontres.

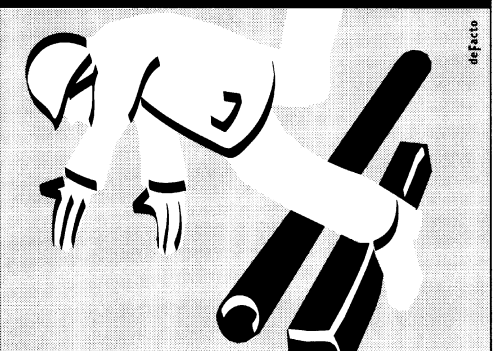
Administration communale

LES WC COULENT !!!

Saviez-vous que quand les WC coulent, cela engendre une grande consommation d'eau, gare à votre facture ! Pensez à faire réparer vos toilettes à temps.

L'administration communale

Nous aidons là où il est utile!



Conseils dans le guide «**Premiers secours sur le lieu de travail**» de l'Alliance suisse des samaritains.
Téléphone 062 286 02 00

samaritains

**Commune de Nods**

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

MARS
Samedi 9
Lundis 11, 18

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

COMMUNE MIXTE DE NODS
COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE

Les personnes intéressées par une commande d'huile de chauffage sont priées de s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous d'ici au **22 mars 2013**.

BULLETIN DE COMMANDE

Le / la soussigné(e) passe commande de litres de mazout.

Nom :
Prénom :
Adresse :
Tél. :
Date :
Signature :

Livraison avril

**Canton de Berne****EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL-EXÉCUTIF**

210 Votation populaire fédérale et élection de renouvellement général des préfets et préfètes, du 9 juin 2013

1. Votation fédérale

Le Conseil-exécutif du canton de Berne prend acte du fait que le Conseil fédéral a fixé au dimanche **9 juin 2013** et, dans les limites des dispositions légales, aux jours précédents la votation populaire en matière fédérale concernant

1. Initiative populaire du 7 juillet 2011 « Election du Conseil fédéral par le peuple » et
2. Modification du 28 septembre 2012 de la loi sur l'asile (LAsi).

2. Election de renouvellement général des préfets et des préfètes

Le Conseil-exécutif a fixé au même jour l'élection de renouvellement général des préfets et préfètes (ACE 27/2013).

3. Pas de votation en matière cantonale

Il n'y aura pas le 9 juin 2013 de votation en matière cantonale.

4. Essais de vote électronique dans le cadre de votations

Les électeurs et électrices suisses de l'étranger dont la commune de vote se trouve dans un arrondissement administratif dans lequel il n'y a pas de scrutin public pour l'élection du préfet ou de la préfète auront la possibilité du vote électronique pour la votation fédérale. L'autorisation du Conseil fédéral est réservée. Dans les arrondissements administratifs dans lesquels il y aura un scrutin public, la possibilité du vote électronique est mise en suspens.

VIGNETTE OBLIGATOIRE POUR DÉCHETS VERTS

Comme l'année dernière, nous vous rappelons que chaque ménage allant déposer du gazon ou des branchages à la déchetterie de la route de Chasseral doit être au bénéfice d'une vignette. Cette vignette peut être retirée ou commandée à l'administration communale (032 751 24 29 ou commune@nods.ch). Son prix est de CHF 80.- par année. Des contrôles seront effectués mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour « jouer le jeu ». Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous. Nous vous remercions de votre compréhension.

Conseil communal

Nouvelles de l'administration**Initiative « Pour en finir avec le renchérissement légal des coûts du logement pour locataires et propriétaires » : la commission adopte un contre-projet**

Un comité a déposé en août 2010 une initiative demandant la suppression de l'impôt sur les mutations. En juillet 2011, le Conseil-exécutif a proposé au Grand Conseil de soumettre l'initiative au corps électoral en lui recommandant de la rejeter, sans présenter de contre-projet. La commission consultative du Grand Conseil rejette également l'initiative à une forte majorité, mais elle propose au parlement de présenter un contre-projet.

En août 2010, le comité d'initiative « Abschaffung der Handänderungssteuer » a déposé l'initiative « Pour en finir avec le renchérissement légal des coûts du logement pour locataires et propriétaires ». S'adressant au Grand Conseil, le Conseil-exécutif proposait de soumettre l'initiative au vote populaire en recommandant son rejet. L'impôt sur les mutations a rapporté au canton de Berne 115 à 120 millions de francs par an en moyenne ces dernières années. Selon le Conseil-exécutif, une perte de recettes fiscales de cette ampleur ne serait pas supportable pour le canton dans la situation financière difficile qui est la sienne.

Présidée par le député Jürg Iseli, la commission consultative du Grand Conseil a pris les décisions suivantes lors de sa séance du 17 décembre 2012: Comme le Conseil-exécutif, la commission rejette

l'initiative à une forte majorité, mais elle est résolument favorable à un contre-projet.

Le contre-projet prévoira une modification de la loi concernant les impôts sur les mutations qui exonère de l'impôt l'acquisition d'un bien immobilier occupé par son propriétaire jusqu'à un prix d'achat de 800 000 francs. La perte de recettes fiscales que cette modification entraînerait est estimée à 25 millions de francs par an.

Lors de sa séance de lundi (4 mars), la commission consultative a adopté la modification de la loi concernant les impôts sur les mutations qu'elle présentera au Grand Conseil à titre de contre-projet à l'initiative. Selon cette modification, toutes les personnes qui acquièrent un bien immobilier dans le but d'en faire leur résidence principale peuvent présenter une demande d'exonération de l'impôt sur les mutations. Le bureau du registre foncier établit alors la taxation sur le montant total de la transaction. Il sursoit au recouvrement de l'impôt sur les 800 000 premiers francs de ce montant ; en revanche, l'impôt est dû sur l'éventuel montant supérieur à cette limite. Après avoir pris possession du bien immobilier, l'acquéreur doit y conserver sa résidence principale pendant deux ans sans interruption. A l'issue de ce délai de deux ans, le bureau du registre foncier prononce l'exonération définitive de l'impôt sur les mutations.

Le Grand conseil examinera l'initiative et le contre-projet lors de sa session de juin 2013.

Appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications

